

L'honorable député de Greenwood et, je crois l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'ont suggéré; c'est une suggestion valable, intéressante, qui pourrait facilement être étudiée par le comité de la procédure et de l'organisation. A plusieurs occasions, je me suis permis de suggérer que le comité de la procédure et de l'organisation étudie certaines de nos pratiques parlementaires. En voilà une qui, à mon sens, pourrait être considérée avec profit par ce comité.

Cela étant dit, je ne crois pas qu'il me soit possible de donner suite à la suggestion de l'honorable député à l'effet que les rapports minoritaires soient présentés, pour dépôt, à ce moment-ci.

M. Groos, appuyé par M. Wahn, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-171, Loi prévoyant la protection des animaux vertébrés dont se servent, au cours d'expériences, d'essais ou de cours de formation scientifiques et industriels, les bénéficiaires de subventions du gouvernement du Canada, les organismes du gouvernement du Canada, et les personnes qui fabriquent des produits pharmaceutiques ou biochimiques destinés à être vendus au gouvernement du Canada ou à l'un quelconque de ses organismes ou qui font des essais de ces produits, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étape du rapport du Bill C-8, Loi permettant de faire certains paiements fiscaux aux provinces, autorisant la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et modifiant la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), rapporté sans amendement par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Baldwin, propose,—Que le Bill C-8, Loi permettant de faire certains paiements fiscaux aux provinces, autorisant la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et modifiant la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), soit modifié, à l'article 32, par la suppression des sous-alinéas (iii), (iv) et (v) de l'alinéa a) et la suppression de l'alinéa g).

Il s'élève un débat;

*(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)*

Du consentement unanime, la Chambre aborde la rubrique des «Bills privés».

Du consentement unanime, la Chambre aborde l'étude à l'étape du rapport du Bill C-164, Loi constituant la Banque Unie du Canada, rapporté sans amendement par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Du consentement unanime, M. Haidasz, appuyé par M. Blair, propose,—Que le Bill C-164, soit modifié en substituant, dans l'intitulé et partout où nécessaire dans le Bill, le mot «Unity» au mot «United» ou, suivant le cas, l'expression «L'Unité, Banque du Canada» à l'expression «Banque Unie du Canada».

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Du consentement unanime, sur motion de M. Haidasz, appuyé par M. Blair, le Bill C-164, Loi constituant la Banque Unie du Canada (titre modifié pour se lire Loi constituant L'Unité, Banque du Canada), modifié, est agréé à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, M. Haidasz, appuyé par M. Blair, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

*(Avis de motions (documents))*

Les ordres numéros 2, 3 et 6 sont appelés et réservés à la demande du gouvernement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Burton, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une description de la région que le gouvernement fédéral désirerait inclure dans le projet d'un deuxième parc national en Saskatchewan, dans la région de Val Marie-Killdeer.—*(Avis de motion portant production de documents n° 17)*

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-8, Loi permettant de faire certains paiements fiscaux aux provinces, autorisant la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et modifiant la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), rapporté sans amendement par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat reprend sur la motion de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Baldwin,—Que le Bill C-8, Loi permettant de faire certains paiements fiscaux aux provinces, autorisant la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et modifiant la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), soit modifié, à l'article 32, par la suppression des sous-alinéas (iii), (iv) et (v) de l'alinéa a) et la suppression de l'alinéa g).